

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE THÉÂTRE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2016 À 13h00 AU LOCAL J-2350**

8) Avis de l'École supérieure de théâtre sur le *Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire de l'UQAM*

RÉSOLUTION 2016-2017-EST-021

- ATTENDU** les discussions tenues en séance les 19 octobre et 23 novembre 2016 par les membres de l'Assemblée de l'École supérieure de théâtre ;
- ATTENDU** l'importance des enjeux soulevés par le *Rapport sur la décentralisation* et les répercussions des changements envisagés sur l'avenir de notre université ;
- ATTENDU** la nécessité de mener une consultation large sur ces questions en incluant de manière ordonnée tous les acteurs (professeurs, étudiants, employés) concernés directement ou indirectement par tout projet de réorganisation de cette nature ;
- ATTENDU** l'attachement exprimé par le corps professoral de l'École supérieure de théâtre aux principes qui distinguent l'UQAM dans le paysage universitaire québécois et canadien, dont la collégialité, la liberté académique, l'autonomie des départements et écoles, l'équité, etc ;
- ATTENDU** le caractère lacunaire et partial des analyses produites par les expertes sur les supposées déficiences du modèle organisationnel de l'UQAM ;
- ATTENDU** le manque de perspective critique du rapport concernant les modèles de gestion en vigueur dans la majorité des universités québécoises ;
- ATTENDU** le trop court délai accordé pour formuler un avis éclairé sur la décentralisation et le risque que cette opération accentue les divisions au sein de notre université ;
- ATTENDU** le silence quasi complet du rapport sur l'importance des unités de base que sont les départements et écoles ;
- ATTENDU** l'interprétation des membres de l'Assemblée de l'EST selon laquelle la décentralisation proposée équivaut à un parachèvement de la facultarisation ;
- ATTENDU** l'absence dans le rapport de toute évaluation des coûts financiers et humains résultant d'une décentralisation budgétaire et/ou organisationnelle à l'UQAM ;

IL EST PROPOSÉ par Carole Marceau, appuyé par Véronique Borboën, que :

La période de consultation sur le rapport soit prolongée pour permettre à tous les acteurs de l'institution de se prononcer et d'évaluer les impacts d'un tel changement ;

L'UQAM envisage de commander une contre-expertise afin de donner aux membres de la communauté tous les éléments permettant de juger si la solution de la décentralisation est une réponse adéquate aux soi disant « problèmes » organisationnels de l'UQAM ;

La consultation, si elle doit se poursuivre, tienne compte d'autres scénarios de réorganisation structurelle développés dans le meilleur respect des valeurs et des réalités spécifiques de notre université.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ENTRE LE 25 ET LE 29 NOVEMBRE 2016.



Yves Jubinville
Directeur
École supérieure de théâtre

YJ/MGC

23 novembre 2016